

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouria DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 009-1462/16/CM

■ Budget Eau - Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme pour le confortement de la dérivation Camoins-Aubagne - Tronçon Salette à Marseille 11^{ème} arrondissement

MET 16/1881/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La dérivation Camoins-Aubagne du Canal de Marseille est un canal en maçonneries, de section généralement rectangulaire, à ciel ouvert, ou busé dans des passages en souterrain, desservant en eau brute les communes d'Aubagne, Carnoux, Roquefort-la-Bédoule, Cassis, La Ciotat et Ceyreste.

Sur le tronçon de la Salette (environ 310 ml), situé dans le quartier des Accates à Marseille, l'ouvrage est affecté par des désordres structurels (renversement de piédroits, affaissement du radier, fissuration,...) liés à la mauvaise qualité des sols de fondation sensibles à l'eau en raison de la dissolution du gypse. Ces désordres sont susceptibles d'entraîner l'inondation des propriétés privées environnantes et l'arrêt de l'alimentation en eau brute de la dérivation Camoins-Aubagne.

Depuis 30 ans, ce tronçon a fait l'objet de nombreux travaux de réparation, suite aux désordres constatés. En 2004, le tronçon de la Salette a été busé par une canalisation circulaire en polyéthylène haute densité (PEHD) DN1500 mm, posée dans la section rectangulaire de la dérivation, puis remblayée jusqu'au niveau des maçonneries des piédroits.

Depuis 2004, de nombreuses réparations ponctuelles ont dû être réalisées sur la buse PEHD, celle-ci se déchirant régulièrement en raison des mouvements affectant la maçonnerie du canal.

Aujourd'hui, il est nécessaire de conforter définitivement la structure de la dérivation Camoins-Aubagne sur ce tronçon, pour sécuriser l'approvisionnement en eau brute des communes situées en aval.

Par ailleurs cette opération est inscrite au Contrat pour la Protection et les économies de la Ressource en eau du Canal de Marseille, signé par le Préfet des Bouches du Rhône/Préfet de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, et la Communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole le 26 novembre 2015. Cette dernière a été substituée par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1^{er} janvier 2016. A ce titre le projet est susceptible de recevoir une subvention à hauteur de 30% des dépenses.

Le projet consiste à :

- Excaver et évacuer la buse DN1500 PEHD existante,
- Réaliser des fondations profondes (micropieux) et poser une buse DN1500 rigide sur toute la longueur du tronçon Salette (310 ml), avant remblaiement.

Les travaux nécessitent d'être réalisés pendant la période de l'année où la demande en eau est la plus basse, soit entre Septembre et Mars.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 200 000 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code de la Santé Publique ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2015 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1805 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de conforter définitivement la structure de la dérivation Camoins-Aubagne au droit du secteur de la Salette sur 310 ml, pour sécuriser l'alimentation en eau potable des communes d'Aubagne, Carnoux, Cassis, Roquefort-la-Bédoule, La Ciotat et Ceyreste ;
- Que cette opération participe à l'objectif d'économie de la ressource en eau du Canal de Marseille pour suppression des fuites vers le milieu naturel ;
- Que l'autorisation de programme de cette opération doit être créée et affectée.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme, portant sur le confortement du tronçon de la Salette de la dérivation Camoins-Aubagne, d'un montant de 1 200 000 € H.T.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget Eau - sous politique F160 – natures 2031 et 2315 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

Année 2017 = 60 000 € HT
Année 2018 = 140 000 € HT
Année 2019 = 1 000 000 € HT

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Janvier 2017

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Bouches du Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI